

COMMUNE DE FAOUG



Greffes municipal

Route de Salavaux 1a
1595 Faoug

Tél. : 026 670 14 10

E-mail : info@faoug.ch

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA SYNDICATURE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 26 AVRIL 2026 (1^{er} tour)



A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus d'ici au mardi 7 avril 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :
Continuité pour Faoug, avec vous

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire : Mme/M. *Theux Johann*

(à défaut, le 1^{er} signataire sera considéré comme personne mandataire) Adresse complète: *Chemin de en Verdeau 1
1595 Faoug*

Téléphone fixe : */* Tél. portable : *079 / 903.85.07*

Courriel : *Theuxjohann@faoug.ch*

Personne suppléante : Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera considéré comme personne suppléante) Adresse complète: _____

Téléphone fixe : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____

- ANNEXES**
- Personnes candidates
 - Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date : *02.04.2026*

Heure : *09:00*

Visa : *[Signature]*

OBSERVATIONS :

/

GREFFE MUNICIPAL
** 1595 FAOUG **

ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

26 AVRIL 2026 – ELECTION À LA SYNDICATURE (1^{er} tour)

COMMUNE DE FAOUG

DENOMINATION DE LA LISTE : Continuité par Faoug, avec vous

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
1	Theux	Johann	M	15.08. 1980	Orsières, LS	Masseur médical chef de projet Syndic sortant	Chemin de en Verdeaux 1595 Faoug		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 1. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**

COMMUNE DE FAOUG

DENOMINATION DE LA LISTE : Continuité pour Faoug, avec vous

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	Pierre Alain	Dessomer	1959	Rte d'Avanche 2 1595 Faoug		✓
2	STUDER	Yankus	1954	Rte d'Arvens 20 1595 Faoug		✓
3	POINGSOT	Laetitia	1986	Rte de Salavaux 1 1595 Faoug		✓
4	STAUFFER	DANIEL	1961	Rte. de Morat 15 1595 Faoug		✓
5	STAUFFER	BERNADETTE	1963	Rte de Morat 15 1595 Faoug		✓
6	AEBISCHER	ELISABETH	1963	Rte de Salavaux 15A 1595 Faoug		✓
7	Kündig	Adrian	1971	Ch. de la Rippe 4 1595 Faoug		✓
8	SCHHEEL	SOPHIE	1979	ch. de En Verdeau 1 1595 Faoug		✓

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.